

CENTRE LABELLISE D'ENTRAINEMENT DE COTE D'OR

C.L.E. 21

CHARTRE INDIVIDUELLE DU JOUEUR / CLUB / COMITE

Cette présente charte est une convention départementale qui a pour objet l'établissement de règles de fonctionnement et de comportement au regard des droits et des devoirs des signataires.

Cette charte est établie entre : [nom prénom du **Joueur**]..... ;
le club de représenté par son président,et le **Comité départemental de badminton de Côte d'Or**, représenté par son président M. Christophe HLASNY.

ENGAGEMENTS DU JOUEUR

COMPORTEMENT

Chaque joueur s'engage à avoir une attitude de respect vis-à-vis du comité départemental, de ses entraîneurs, adversaires, des infrastructures, du matériel mis à disposition et de l'image de notre association.

Durant les stages, les consignes doivent être écoutées attentivement, dans le plus grand silence afin d'être comprises et mises en place avec une grande qualité par tous et pour tous.

Toute consommation d'alcool, de boissons énergétiques et de cigarettes est strictement interdite.

RESPECT

La pratique d'un sport, quel qu'il soit, implique une notion de respect à tous les niveaux. Un membre du C.L.E. se doit par conséquent de respecter les règles du badminton, et plus particulièrement le code de conduite des joueurs, ses coéquipiers, ses adversaires, ses entraîneurs, les arbitres, etc.

Un comportement irréprochable est donc attendu de chacun, afin de pouvoir évoluer dans un environnement propice à l'apprentissage et à la progression, mais aussi et surtout pour conserver une ambiance conviviale.

PARTICIPATION AUX STAGES ET COMPETITONS

La présence à tous les stages ainsi qu'aux compétitions régionales et interrégionales (en cas de sélection) est obligatoire sauf raison exceptionnelle et dans ce cas, les parents ou le président club ont l'obligation de prévenir le plus rapidement possible le comité départemental. Il est conseillé, dans la mesure du possible, de planifier ses vacances familiales en tenant compte du calendrier régional jeunes.

ENTRAINEMENTS HEBDOMADAIRES

Chaque membre du C.L.E. s'engage à s'entraîner régulièrement dans son club.

Le comité recommande deux entraînements hebdomadaires, selon la possibilité des clubs.

COMMUNICATION

Les parents/joueurs ont pour obligation de consulter leur boîte mail plusieurs fois dans la semaine afin d'être en courant des évènements à venir, modifications, convocations, annulations pour cause d'intempéries et autres informations.

ENGAGEMENTS DU CLUB

Le CLUB s'engage à aider le joueur sélectionné par le C.L.E. à réaliser le volume d'heures d'entraînement recommandé hebdomadairement.

ENGAGEMENTS DU COMITÉ

SUIVI

Le coordinateur technique est responsable du suivi régulier des jeunes joueurs du C.L.E. sur la saison.

ENTRAINEMENT

Le comité s'engage à proposer des séances régulières, spécifiques et de qualité, assurées par des entraîneurs diplômés. Ces séances d'entraînement départemental C.L.E. 21 sont proposées aux jeunes sélectionnés par la commission Jeunes du comité départemental. Elles complètent le programme d'entraînement hebdomadaire proposé par les clubs. En aucun cas les séances C.L.E. 21 ne doivent remplacer les séances club ; elles viennent en appui des entraînements proposés par le club.

STAGES

La ligue et les comités départementaux mettent en place des stages pendant les congés scolaires sur la saison sportive.

Sur la saison, le programme comprend des journées de détection (DA = dispositif d'avenir) et des stages :

- le DAD : une demi-journée, pour tous les joueurs Poussins et Benjamins 1^{ère} année du département,
- le DAR : pour les jeunes sélectionnés par la Ligue régionale à l'issue du DAD,
- le DAI : 3 jours, pour les jeunes sélectionnés par la Ligue à l'issue du DAR,
- 5 stages régionaux de 4 jours (pour les joueurs sélectionnés par la Ligue)
- 5 stages départementaux de 2 jours (ouverts à tous).

Ces regroupements permettent une mise en cohérence périodique des travaux d'entraînement et un effet de groupe sur les joueurs et intervenants, dans le but de créer un collectif.

COMPÉTITIONS

Le calendrier de l'équipe C.L.E. comprend des compétitions qui sont conseillées aux joueurs et d'autres qui sont, sur le principe, obligatoires. Sur ces compétitions obligatoires, le coordinateur observera plus particulièrement les résultats des jeunes.

Les joueurs prétendant à une sélection sur les événements significatifs référencés et leurs entraîneurs auront donc une attention toute particulière à s'assurer de leur participation à ces compétitions.

Sur une saison, le programme comprend :

- 5 journées de CDJ,
- 5 journées de CRJ (montant de l'inscription pris en charge par le comité départemental)
- 3 week-ends de CIJ*, (inscription, déplacement et hébergement pris en charge par le comité départemental)
- 1 week-end de Championnat départemental Jeunes,
- 1 week-end de Championnat* régional Jeunes,
- 1 week-end de Championnat* de France Jeunes (pour les joueurs sélectionnés),
- 1 journée d'Intercomités départementaux.

* sur sélection

AGENDA DE LA SAISON

Le planning prévisionnel de la saison est joint en annexe à cette charte.

SIGNATURE DES PARENTS

SIGNATURE DU JEUNE

SIGNATURE DU PRESIDENT DU CLUB

SIGNATURE DU PRESIDENT DU COMITÉ

Christophe HLASNY

NOTE : Le non-respect de tout ou partie de cette charte par les jeunes sélectionnés entraîne des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du C.L.E., y compris en cours de saison. Il ne sera pas procédé au remboursement des sommes engagées.